

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2026
COMMUNE DE VAGNEY

La réunion a débuté le 23 février 2026 à 20h00 sous la présidence de Monsieur le Maire, Didier HOUOT.

Présents : AUBERT Emmanuelle, CLAUDE Karine, CUNY Philippe, GEORGE Jean-Gérard, GROSJEAN Marie-Agnès, GROSJEAN Marie-Danièle, HOUOT Didier, JOMARD Daniel, LABAYS Laurence, LANGLOIS Willy, MARTIN Jean-Michel, MESDAG Jean-François, PIERREL Cédric, PIQUEE Yannick, ROBERT Dorine, TRUFFIN Cathy, VINCENT Ludovic

Absents représentés : BAUD Laëtitia pouvoir donné à ROBERT Dorine, COLLIN Murielle pouvoir donné à TRUFFIN Cathy, GASSER-MANGEOT Aurélie pouvoir donné à MESDAG Jean-François, MARTIN Maxime pouvoir donné à MARTIN Jean-Michel, PHILIPPE Jean-Michel pouvoir donné à LANGLOIS Willy, ROHR Michaël pouvoir donné à PIQUEE Yannick

Absente : DUC GRANDEMANGE Céline.

Madame AUBERT Emmanuelle a été nommée secrétaire de séance.

Examen et validation du procès-verbal de la séance du 04 février 2026 : adopté à l'unanimité.

Retraits de points : Monsieur le Maire propose de retirer le point n°5, déjà voté en décembre 2025, ainsi que le point n°8 car en attente de l'avenant de la part de la communauté de communes, qui sera donc reproposé ultérieurement. Le conseil municipal accepte ces modifications.

Compte rendu des délégations du Conseil Municipal au Maire

- Exercice du droit de préemption urbain : Monsieur le Maire donne lecture des ventes situées dans le périmètre du droit de préemption urbain et précise qu'il n'en a pas été fait usage.
- Devis et contrats divers : Yannick fait état des devis signés.

Entreprise	Désignation	Date	Montant (€ TTC)
VITABRI	Barnum COHM	10/02/2026	4 237.08
TOUSSAINT	Produits d'entretien	11/02/2026	2 514.11

- Conclusion d'une promesse de vente au profit de M. et Mme KORKMAZ.

Monsieur l'adjoint aux terrains informe le conseil municipal de la signature d'un compromis pour achat d'une parcelle à M. et Mme KORKMAZ, permettant l'élargissement de la rue du Mettey ainsi que le remplacement, aux frais de la commune d'un poteau ENEDIS pour 16322 € TTC. L'achat sera conclu au prix de 5€/m² soit 525,00 €. La promesse est conclue pour une durée de 3 ans renouvelables.

1 – Forêt – Définition du programme de travaux en forêt communale pour 2026.

Monsieur l'adjoint aux affaires forestières présente le programme de travaux en forêt communale pour 2026, décrivant les travaux proposés par l'ONF pour ensuite autoriser Monsieur le Maire à signer les devis correspondants.

Il précise que ces travaux s'appliquent à la forêt communale soumise au régime forestier et gérée par l'Office National des Forêts, qui propose ce programme d'actions chaque année.

Les travaux proposés auraient les coûts suivants :

Travaux Sylvicoles – Reconstitution	Coût estimé (€ HT)
TOTAL	10 890,00 + 2 140,00 = 13 030,00

Travaux de maintenance et parcellaire	Coût estimé (€ HT)
TOTAL	7 000,00

Travaux divers	Coût estimé (€ HT)
Travaux d'entretien de route, entretien des lisières	6 190,00
TOTAL	6 190,00

Travaux d'infrastructure	Coût estimé (€ HT)
Travaux d'amélioration de la desserte : création de place de dépôt en terrain naturel	8 850,00
Travaux de réseau de desserte entretien des accotements et talus	12 420,00
TOTAL	21 270,00

Synthèse :

Catégorie de travaux	Montant total proposé (€ HT)
Travaux sylvicoles	13 030,00
Travaux de maintenance et parcellaire	7 000,00
Travaux divers	6 190,00
Travaux d'infrastructure	21 270,00
Total travaux 2026	47 490,00
<i>Dont Fonctionnement 25 610,00</i>	<i>Dont Investissement 21 880,00</i>

Monsieur l'adjoint à la forêt ajoute qu'il est également proposé de réaliser une place de dépôt sur la parcelle 74 car les lieux de stockage à cet endroit sont insuffisants et peu sécurisés.

Le conseil municipal à l'unanimité, (Dorine absente).

-VALIDE le programme de travaux en forêt communale pour 2026 tel que proposé et présenté par l'adjoint aux affaires forestières sur proposition de l'ONF, dont une copie est annexée à la présente délibération ;

- ARRETE à la somme de 47490,00 € HT le montant à inscrire au budget pour la réalisation de ces travaux ;

- DEMANDE à l'Office National des Forêts d'établir les devis correspondants aux travaux acceptés ;

- AUTORISE Monsieur le Maire à assurer l'exécution des travaux et à signer les documents correspondants.

2 – Finances – Budgets annexes – Débat d'orientations budgétaires pour 2026.

Vu l'article L. 1612-2 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales.

Monsieur le Maire expose que le débat d'orientations budgétaires répond à une obligation légale pour les communes de plus de 3 500 habitants.

Différents documents financiers ont été envoyés par mail aux conseillers municipaux, après discussion en commission des finances du 16 février 2026.

Madame l'adjointe aux finances rappelle que le contexte national des finances publiques n'est pas à la hausse pour l'avenir et reste dans une optique de rigueur budgétaire.

Madame l'adjointe expose la situation financière de la Commune et ses différents budgets par le biais de la note explicative attribuée à chaque conseiller.

Certains programmes communaux créés ou engagés courant ou fin 2025 font l'objet de report sur le budget 2026 afin d'autoriser des dépenses nécessaires en section d'investissement avant le vote du budget :

Budget	Dépenses restant à réaliser	Recettes restant à réaliser	Solde des restes à réaliser
Chaufferie (€ HT)	5 000,00	51 840,00	- 46 840,00
Forêt (€ HT)	6 500,00		- 6 500,00

De nouvelles opérations sont proposées pour 2026 :

- Chaufferie : étude nouvelle unité de production de chaleur 10 000 €, extension de réseau pour la maison de santé 30 000 €, programme d'optimisation énergétique proposé par Idex 30 000 €.
- Forêt : travaux de lutte contre l'incendie 30 000 €, programme forestier 2026 30 000 € (travaux sylvicoles) et achat de terrains boisés 35 000 €.

Les orientations budgétaires 2026 devront également prendre en compte les subventions potentielles, le produit des services et le résultat exact du compte financier unique 2026.

Les objectifs de ces orientations sont également la limitation du recours à l'emprunt, et le maintien du niveau d'investissements autant que possible ainsi que le rétablissement du budget forêt en matière de recettes et l'équilibrage tarifaire sur le budget chaufferie.

Les discussions se sont engagées sur les priorités d'investissements de 2026 :

Budget	Réalisé 2025	Projets 2026
Forêt	2502 Programme forestier 2025 : 28 998,81 € travaux forestiers 13 398,81 € et épareuse 15 600 € Amortissements subventions : 4 903,18 € TOTAL : 33 901,99 €	Restes à réaliser : 6 500,00 € + 3500 € suppléments 2601 Lutte contre l'incendie : 30 000 € 2602 Travaux 2026 : 30 000 € 2603 : Terrains 2026 : 35 000 € TOTAL : 105 000 €
Chaufferie	Etudes : 15 912,50 € Travaux en Chaufferie : 62 950,27 € Remboursement emprunt relais : 90 000,00 € Amortissements subventions : 770,00 € TOTAL : 169 632,77 €	Restes à réaliser : 5 000,00 € Programme optimisation Idex : 30 000,00 € Extension réseau maison de santé : 30 000,00 € Etude nouvelle chaufferie Mairie : 10 000,00 € TOTAL : 75 000,00 €

Madame l'adjointe rappelle les principaux objectifs sur les finances communales, à savoir de limiter la hausse des dépenses de personnel à un maximum annuel d'1% d'augmentation, et de réduire de 0,5% les dépenses réelles de fonctionnement hors frais de personnel communal.

L'objectif est également de maintenir une épargne suffisante et de limiter le recours à l'emprunt, les budgets annexes étant entièrement désendettés.

Madame l'adjointe aux finances informe qu'à compter de l'année 2026 (soit les comptes de résultats de l'année 2025), la Commune appliquera pour l'ensemble de ses budgets le compte financier unique, qui a de toute façon vocation à s'appliquer obligatoirement à compter de 2027.

Le contexte relatif aux budgets annexes de la collectivité apparaît encore très variable suivant les activités décidées par la collectivité sur ses différents budgets annexes :

- Pour le budget chaufferie, fin des investissements sur les nouvelles chaudières avec encore quelques sommes importantes à régler pour le solde des travaux et de la maîtrise d'œuvre du chantier ;
- Pour le budget forêt, réhausse notable des ventes de bois suite à un état d'assiette des coupes 2025 un peu plus soutenu que les années passées ;
- Pour le budget lotissement, la fin des ventes de parcelles permettant la passation des dernières écritures et la clôture de ce budget annexe à la fin de l'exercice 2025.

Madame l'adjointe expose les résultats de recettes de fonctionnement des budgets annexes :

Budget	Article	BP 2025 (€)	Réalisé 2025 (€)
Chaufferie	7012 – Vente d'énergie (fixe et part variable)	155 000,00	169 474,13
Forêt	7022 – Coupes de bois	100 000,00	135 489,93
Lotissement	7015 – Vente de terrains aménagés	80 003,43	76 202,43

Sur le budget chaufferie les recettes réalisées sont nettement supérieures aux prévisions ce qui permet de limiter le déficit d'exploitation de 2025 engendré par des charges de 2024 décalées en 2025 (frais d'électricité).

Sur le budget forêt les recettes attendues ont été supérieures aux prévisions du fait d'une grande prudence lors du vote du budget face à l'incertitude du court du bois. Il reste cependant nécessaire de rester vigilant sur les équilibres financiers de ce budget en limitant les investissements et en poursuivant la valorisation des parcelles forestières (plantations, acquisitions foncières) car le plan de coupe 2026 sera moins important qu'en 2025.

Sur le budget lotissement, les prévisions ont été quasiment atteintes car la dernière parcelle a été vendue et la voirie a été rachetée par le budget principal quasiment à la valeur estimée lors du vote du budget primitif.

Il est également à préciser que les recettes de fonctionnement sont impactées par l'affectation des résultats des exercices antérieurs, ceux-ci ne faisant toutefois l'objet d'aucune écriture en comptabilité :

Budget	BP 2025 (€)	Commentaire
Chaufferie	140 333,35 €	En hausse conséquente de +43% par rapport à 2024 après hausse l'année précédente de +50%

Forêt	9 284,91 €	En baisse très importante de -86% par rapport à 2024 après baisse l'année précédente de -50%
Lotissement	-58 314,02 €	Résultat en forte baisse par rapport à 2024 du fait d'un reversement réalisé en 2024 au budget principal.

Les principales dépenses de fonctionnement des budgets annexes consistent dans l'ensemble des frais nécessaires à la gestion des services de distribution de chaleur ou de gestion de la forêt :

Budget	Fournitures	Maintenance/r ation	Amortissement	Intérêts d'emprunts	Autres
Chaufferie (€ HT)	121 082,83 €	44 845,75 €	41 234,36 €	1 475,03 €	7 829,40 € ^①
Forêt (€ HT)	15,56 €	7 651,40 €	28 820,88 €	0,00 €	42 228,99 € ^②

① : taxes et location poste gaz, insertion, assurance, non-valeurs, locations mobilières, frais bancaires, insertions.

② : taxes, documentations, cotisations, locations mobilières, frais de garderie, reversement au budget communal (9 000 €).

Il convient de rappeler que certaines factures de fournitures du budget chaufferie n'ont pu être comptabilisées sur l'exercice 2024, ayant été adressée par l'exploitant tardivement (mi-décembre 2024) suite à des vérifications de comptable sur le bois et le gaz, ce qui se répercute négativement sur le résultat 2025 pour environ 20 000 €.

Le reversement du budget forêt vers le budget communal a été en 2025 en baisse pour la troisième année consécutive (9 000 € au lieu de 50 000 € en 2024 et 80 000 € en 2023), afin de tenir compte des résultats très mitigés en 2024 du à de faibles ventes de bois.

Les réalisations 2025 sont cependant meilleures que les prévisions ce qui permettra un meilleur versement en 2026 au budget principal de l'ordre de 75 000,00 €, sans porter préjudice aux capacités d'investissement éventuellement nécessaires à la préservation de la forêt.

En attente des résultats définitifs 2025, les résultats prévisionnels pour chaque budget annexe seraient les suivants :

Budget	Dépenses (€)	Recettes (€)	Résultat 2025
Forêt	78 716,83 €	145 301,45 €	66 584,62 €
Chaufferie	216 467,37 €	180 085,68 €	-36 381,69 €
Lotissement	187 834,22 €	76 202,74 €	-111 631,48 €

Les réalisations 2025 et prévisions 2026 en investissement sont les suivantes :

Budget	Réalisé 2025	Projets 2026
Forêt	2502 Programme forestier 2025 : 28 998,81 € travaux forestiers 13 398,81 € et épareuse 15 600,00 € Amortissements subventions : 4 903,18 € TOTAL : 33 901,99 €	Restes à réaliser : 6 500,00 € + 3500 € suppléments 2601 Lutte contre l'incendie : 30 000 € 2602 Travaux 2026 : 30 000 € 2603 : Terrains 2026 : 35 000 € TOTAL : 105 000 €
Chaufferie	Etudes : 15 912,50 € Travaux en Chaufferie : 62 950,27 € Remboursement emprunt relais : 90 000,00 € Amortissements subventions : 770,00 € TOTAL : 169 632,77 €	Restes à réaliser : 5 000,00 € Programme optimisation Ixex : 30 000,00 € Extension réseau maison de santé : 30 000,00 € Etude nouvelle chaufferie Mairie : 10 000,00 € TOTAL : 75 000,00 €

En attente des résultats définitifs 2025, les résultats prévisionnels pour chaque budget annexe seraient les suivants :

Budget	Dépenses (€)	Recettes (€)	Résultat 2025
Forêt	33 901,99 €	28 820,88 €	- 5 081,11 €
Chaufferie	169 632,77 €	298 894,36 €	129 261,59 €
Lotissement	31 500,00 €	148 128,04 €	116 628,04 €

Le budget lotissement sera clôturé et aura permis deux versements au budget communal, d'environ 130 000 € en 2024 et 97 000 € en 2025.

Sur le budget chaufferie, les marges de manœuvre sont limitées car l'exploitation de l'équipement est en grande partie normée par l'application du contrat avec l'exploitant sur les différentes modalités de fourniture du service.

Suite aux travaux de changement des chaudières sur une année complète, on note une amélioration significative des ratios d'exploitation (rendement, mixité). Une démarche d'optimisation sera encore menée en lien avec l'exploitant du réseau et de la chaufferie afin de poursuivre les investissements sur cette installation dans le but de limiter les coûts liés au chauffage des abonnés. Par ailleurs, une nouvelle étude pour un second site de production à proximité de la mairie peut être réalisée pour un mode de chauffage plus écologique et plus économique en ayant recours à une pompe à chaleur pour les bâtiments environnants.

Sur le budget forêt, les marges de manœuvre sont peu nombreuses car très liées à la gestion faite par l'office national des forêts et aux ventes réalisées. Les marges portent essentiellement sur les investissements à réaliser, qui sont cependant fortement nécessaires pour optimiser la gestion de nos propriétés forestières et préserver la ressource boisée qui s'avère fortement menacée par les aléas sanitaires et climatiques.

Il est à préciser que plus aucun emprunt ne grève ces budgets annexes à ce jour.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne acte à Monsieur le Maire de la communication des orientations budgétaires 2026 au titre des budgets annexes.

3 – Finances – Budget général – Débat d'orientations budgétaires pour 2026.

Mme Dorine ROBERT rejoint l'assemblée.

Vu l'article L. 1612-2 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales.

Monsieur le Maire expose que le débat d'orientations budgétaires répond à une obligation légale pour les communes de plus de 3 500 habitants.

Différents documents financiers ont été envoyés par mail aux conseillers municipaux, après discussion en commission des finances du 16 février 2026.

Madame l'adjointe aux finances rappelle que le contexte national des finances publiques n'est pas à la hausse pour l'avenir et reste dans une optique de rigueur budgétaire.

Madame l'adjointe expose la situation financière de la Commune et ses différents budgets par le biais de la note explicative attribuée à chaque conseiller : les dotations attendues de l'Etat devraient baisser en volume en 2026.

Les bases locatives servant au calcul de l'impôt augmenteront en 2026 de 0,8%, contre 1,7% en 2025. Il est envisagé d'augmenter le produit fiscal attendu au niveau communal en 2026 (environ 1 575 000 €) en maintenant les taux d'impositions en vigueur en 2025. Ces estimations doivent cependant encore être confirmées.

Certains programmes communaux créés ou engagés courant ou fin 2025 font l'objet de report sur le budget 2026 afin d'autoriser des dépenses nécessaires en section d'investissement avant le vote du budget :

Opération/article	Dépenses restant à réaliser	Recettes restant à réaliser
1509 – Place de la Libération	1 000,00 €	
2105 – Eclairage électrification 2021	4 000,00 €	
2301 – Voirie 2023	6 000,00 €	
2304 – Terrains 2023	3 000,00 €	
2305 – Eclairage électrification		3 000,00 €
2306 – Services techniques		17 500,00 €
2308 – Equipements sportifs 2023	4 500,00 €	
2401 – Voirie 2024	1 182,55 €	249 319,00 €
2403 – Ecoles 2024		11 000,00 €
2404 – Terrains 2024	3 500,00 €	
2406 – Services techniques	29 000,00 €	
2408 – Equipements sportifs 2024	1 926,90 €	169 170,00 €
2412 – Vidéoprotection 2024	1 000,00 €	
2501 – Voirie 2025	18 000,00 €	
2502 – Bâtiments 2025	5 100,00 €	
2503 – Ecoles 2025	13 500,00 €	3 000,00 €
2504 – Terrains 2025	17 279,75 €	
2505 – Eclairage Electrification 2025	32 290,00 €	
2506 – Services techniques	11 500,00 €	
2507 – Mairie 2025	10 000,00 €	

2508 – Equipements sportifs 2025	40 000,00 €	
2509 – Espace St Hubert 2025	4 600,00 €	
2510 – Maison de santé	12 964,00 €	
165 – Dépôts et cautionnements	9 897,77 €	
TOTAL	230 240,97 €	452 987,00 €
SOLDE	+ 222 746,03 €	

De nouvelles opérations sont proposées pour 2026 pour acter des nouvelles opérations pluri-annuelles (voirie, bâtiments, équipements sportifs, écoles, mairie, services techniques, terrains, éclairage public et électrification, musique, etc ...).

Les orientations budgétaires 2026 devront également prendre en compte les dotations étatiques, le produit de la fiscalité locale et le résultat exact du compte financier unique 2025.

Les subventions d'équipement apportées notamment par le conseil départemental des Vosges, la DETR, le FNADT, les fonds européens, l'ARS, Climaxion, la Région Grand-Est et le fonds vert sont encore partiellement incertaines mais une bonne partie des dossiers éligibles sont en cours d'étude ou déjà envoyés.

Les objectifs de ces orientations d'investissement nécessitent cette année le recours à l'emprunt. Cependant il est à noter que bon nombre de prêts arrivent à échéance encore en 2026 et 2027 ce qui permettra un désendettement progressif, bien qu'un emprunt soit nécessaire en 2026 pour financer une partie des investissements programmés à hauteur d'environ 400 000 € : 300 000 € pour la maison de santé et 100 000 € pour les investissements divers. L'année 2026 sera également fortement impactée par les menaces de récession économique.

Les discussions se sont engagées sur les priorités d'investissements de 2026 :

Dénomination du projet	Coût/crédits approximatif(s) (€ TTC)
2601 – Voirie 2026	329 000,00
2602 – Bâtiments 2026	60 000,00
2603 – Ecoles 2026	120 000,00
2604 – Terrains 2026	10 000,00
2605 – Eclairage public 2026	40 000,00
2606 – Services techniques 2026	131 000,00
2607 – Mairie 2026	218 000,00
2608 – Equipements sportifs et de loisirs 2026	128 000,00
2609 – Espace St Hubert	10 000,00
2510 – Maison de santé	1 142 964,00
2611 – Camping	10 000,00
TOTAL	2 432 344,00

Les taux de fiscalité qu'il sera proposé d'adopter seront les suivants, en l'attente toutefois des données exactes à venir de la part de la direction départementale des finances publiques :

Impôt	Taux 2025	Taux 2026 (projet)
Foncier bâti	37,49 %	37,49 %
Foncier non-bâti	26,47 %	26,47 %
Taxe d'habitation	18,15 %	18,15 %

Madame l'adjointe aux finances fait part de la situation financière et économique nationale.

La situation économique française continue de stagner : la croissance économique française se limite à 0,9% contre 1,1% en 2024 et en 2023. Cependant l'inflation a encore reculé à 0,9% en 2025 contre 2,3% en 2024, au même niveau que la hausse du produit intérieur brut. La consommation des français reprend légèrement en progressant de 1,9% par rapport à 2024.

Les prix de l'énergie devraient continuer de baisser : le tarif réglementé de l'électricité a diminué au 1^{er} février 2026 de 0,83%. Les prix du gaz semblent se stabiliser mais restent soumis à un contexte international et diplomatique très instable et tendu.

La dette publique française continue de s'accroître, atteignant 117,4% du PIB en septembre 2025, soit le troisième taux le plus élevé d'Europe derrière la Grèce et l'Italie. Le déficit 2025 poursuit toutefois son repli à 124,7 milliards d'€ contre 156 l'année précédente, mais reste toutefois générateur de dette supplémentaire.

Cette dégradation de la situation augmente la fragilité de la dette française et augmente les taux d'intérêts dont l'Etat doit s'acquitter, qui sont passés de 2,9% par an à mi-décembre 2024 à 3,16% par an en moyenne sur l'année 2025.

Elle risque également de susciter la poursuite de la hausse des taux d'intérêt pratiqués dans le secteur bancaire qui ont augmentés de 0,10 à 0,15 points de pourcentage au cours de l'année 2025, suite à une accalmie en début d'année 2024, et ce en dépit d'une baisse des taux nettement plus importante de la part de la banque centrale européenne (-0,75 points de pourcentage sur la même période).

La loi de finances pour 2026 comporte ainsi pour l'essentiel les mesures suivantes impactant les collectivités territoriales :

- Une dotation globale de fonctionnement ni baissée ni revalorisée au global mais qui pourrait toutefois, en l'absence d'indexation sur l'inflation, diminuer pour plus de la moitié des communes de France.
- Une nouvelle baisse du fonds vert, passant de 1,15 milliards d'€ en 2025 à 840 millions d'€ en 2026.
- Une ponction sur les cotisations destinées à la formation des agents territoriaux revenant à l'Etat d'environ 40 millions d'€.
- Une ponction totale de 740 millions d'€ sur les régions, départements et intercommunalités pour alimenter les fonds de péréquation.
- Le report de versement de FCTVA pour les intercommunalités équivalent à 700 millions d'€.
- La disparition totale et définitive de la DCRTP.
- La diminution du fonds « DSIL » de 200 millions d'€.
- La poursuite des hausses de cotisations retraite au régime de la CNRACL qui, par rapport à 2023, ont augmenté de plus de 2,5 milliards d'€.
- La hausse des bases fiscales à raison de +0,8% par rapport à 2025, contre une hausse de 1,7% l'année précédente ce qui confirme la tendance baissière de ces dernières années après plusieurs années consécutives de hausses importantes.

Elle expose les recettes de fonctionnement du budget général.

On constate une relative hausse des dotations entre 2024 et 2025, ce qui pourrait constituer une bonne nouvelle mais il convient de tenir compte de l'inflation qui a été sur la période de 2,3% en 2024, ce qui signifie une baisse en volume des recettes de dotation.

Nature de la dotation	Montant 2025 (€)	Montant 2024 (€)	Evolution %
Dotation Forfaitaire (DGF)	536 949,00	537 559,00	-0,11%
Dotation Nationale de Péréquation (DNP)	91 552,00	85 986,00	+6,40%
Compensations d'exonérations de fiscalité directe locale	65 631,00	62 957,00	+4,29%
Fonds départementaux de taxe professionnelle	33 740,90	42 920,00	-21,43%
Dotation biodiversité	21 787,00	19 905,00	+10,5%
Dotation de solidarité rurale (DSR)	577 427,00	559 934,00	+3,03%
TOTAL	1 327 086,90	1 309 261,00	+1,38%

Pour l'heure, les montants exacts des dotations pour 2026 ne sont pas connus. On peut imaginer une légère baisse du fait de la poursuite de la baisse du nombre d'habitants (-19) soit environ 536 446,00 €.

La fiscalité locale en 2025 a été légèrement moindre en réalisé que par rapport aux prévisions espérées. Par rapport à 2024, les recettes fiscales enregistrées sont en hausse de 1,10 % soit un peu moins que l'inflation constatée en 2024. Le produit fiscal augmente quelque peu du fait de l'augmentation des bases conjuguée à un maintien des taux au même niveau que 2024.

Dénomination	Taux (%)	Budget Primitif 2025 (€)	Réalisé 2025 (€)	Réalisé 2024 (€)
Taxe d'habitation	18,15	66 683,00	64 868,00	70 871,00
Taxe foncière (bâti)	37,49	1 504 849,00	1 473 668,00	1 474 779,00
Taxe foncière (non-bâti)	26,47	23 479,00	20 619,00	23 509,00
Réfaction suppression de la taxe d'habitation	-	- 32 353,00	0,00	- 31 691,00
Attribution de compensation	-	373 777,00	373 777,00	373 777,00

TOTAL	-	1 936 435,00	1 932 932,00	1 911 245,00
--------------	---	---------------------	---------------------	---------------------

Pour l'année 2026, tenu compte du contexte économique encore très incertain avec une croissance morose, il sera proposé au conseil municipal de maintenir les taux en profitant de la légère hausse des bases décidée par la loi de finances pour bénéficier de ressources un peu plus importantes (environ + 10 000 €). Les taux proposés seraient donc les suivants (provisaires en fonction des bases réelles 2026) :

Impôt	Taux 2025	Taux 2026
Taxe d'habitation	18,15 %	18,15 %
Taxe Foncière (bâti)	37,49 %	37,49 %
Taxe Foncière (non bâti)	26,47 %	26,47 %

Les données d'effort fiscal 2025 n'ont pas encore été reçues mais devraient être stables ou en légère baisse vu le maintien des taux entre 2024 et 2025.

L'effort fiscal 2025 de la collectivité n'est pas encore connu mais devrait être sensiblement identique à l'année passée.

Concernant les dépenses de fonctionnement on note cette année un léger repli de la masse salariale (-1,02%), après une hausse significative en 2024 de +5,74%.

Les premières estimations de la masse salariale pour 2026 s'élèvent à environ 1 675 000,00 €, en hausse du fait d'un rehaussement du régime indemnitaire après plusieurs années de gel. Certains remplacements sont à prévoir en 2026 suite à des départs en retraite, mais un agent du service administratif ne sera pas remplacé suite à sa retraite progressive pour le temps horaire manquant. Un remplacement au service technique se fera de façon mutualisée (services voirie et espaces verts) et un agent au service scolaire a été remplacé en début d'année à titre partiel et non complet (24/35). Il faut cependant également ajouter à cela la poursuite des hausses de cotisation pour le centre de gestion des Vosges ainsi que les cotisations retraite.

Le nombre d'agents au 1^{er} janvier 2026 est de 35, représentant 33,36 équivalents temps plein. La part des dépenses de personnel dans le budget de fonctionnement est de 37,90% en baisse d'un point de pourcentage par rapport à 2024.

Les dépenses de subventions aux associations sont en baisse importante du fait d'une année 2024 exceptionnelle concernant le versement à l'association périscolaire, qui devrait se stabiliser désormais autour de 200 000 € annuels.

L'année 2026 verra le niveau de subvention vraisemblablement aux alentours de 230 000 € pour l'ensemble des associations.

Les autres dépenses de fonctionnement en 2025 sont constituées principalement :

- du virement de l'excédent de fonctionnement vers la section d'investissement (700 000,00 €) qui ne fait toutefois l'objet d'aucune réalisation comptable et n'apparaît donc pas dans le compte administratif ; ce montant est nécessaire au financement des investissements municipaux.
- des chapitres 011 : Charges à caractère général (fournitures diverses, frais de gestion, électricité, chauffage, carburant, petit entretien et petites réparations du patrimoine, achats divers, assurance).
- 65 : Autres charges de gestion courante (indemnités d'élus, contributions syndicales, contribution au CCAS, formations, créances éteintes, subventions).
- 66 : charges financières (paiement des intérêts de la dette en diminution du fait du désendettement).
- 042 : opérations d'ordre, comprenant les dotations aux amortissements.
- 67 charges exceptionnelles (bourses et prix, titres annulés sur exercice antérieur) ;
- ou encore les atténuations de produit (014) : le versement annuel du par la Commune au titre du fonds national de garantie individuelle des ressources mis en place lors de la suppression de la taxe professionnelle en 2009, ou encore le coefficient d'ajustement suite à la suppression de la taxe d'habitation (qui ne fait pendant l'objet d'aucune écriture comptable).

Chapitre	Dénomination	Budget 2025	Réalisé 2025	Réalisé 2024
011	Charges à caractère général	991 082,41 €	794 147,04 €	733 129,83 €
65	Autres charges de gestion courante	643 067,91 €	630 188,60 €	650 544,05 €
66	Charges financières	76 500,00 €	73 069,15 €	60 014,25 €
042	Dotations aux amortissements	600 000,00 €	590 095,11 €	539 433,00 €
67	Charges spécifiques	0,00 €	0,00 €	9 411,34 €
Art. 739221	Atténuations de produits FNGIR	282 389,00 €	282 389,00 €	282 389,00 €

Art. 739118	Autres reversements de fiscalité	1 000,00 €	414,48 €	433,84 €
TOTAL	-	2 594 039,32 €	2 370 303,38 €	2 275 355,31 €

Ce tableau met en évidence une hausse des autres dépenses de fonctionnement par rapport à 2024 de presque 100 000 € (+4,17%) ce qui s'explique par :

- Hausse des frais d'intérêts par les intérêts de prêts relais (+ 8 556,05 €)
- Hausse des dépenses d'amortissements (+ 50 662,11 €)
- Hausse des frais de locations immobilières de + de 32 000 € du fait de la location du stockage à Nol et du cabinet médical
- Hausse importante des frais d'assurance de + de 28 000 €

On note que les frais d'électricité ont baissé d'environ 50 000 €, par des décalages de facturation mais aussi une baisse significative du prix de l'électricité en 2025 de 17% d'une baisse des consommations municipales et de l'installation des panneaux photovoltaïques sur la toiture des ateliers municipaux.

Le résultat prévisionnel 2025 s'avère inférieur à 2024 et revient au niveau de 2023 ce qui trouve cependant plusieurs explications :

- Une somme relativement importante de DETR a été encaissée en recette de fonctionnement en 2024 (224 453,20 €) alors que toutes les recettes prévues en 2025 à ce titre n'ont pas été perçues (reste à percevoir d'environ 190 000 € à reporter en grande partie sur 2026), il ne s'agit cependant pas d'une recette pérenne dans le temps car liée aux projets financés ;
- Correction faite de la DETR perçue, le résultat s'élèverait plutôt à 71 371,64 € ce qui se réduit encore confirmant la tendance baissière observée ces dernières années ce qui doit inciter à poursuivre les efforts de réduction à réaliser sur les dépenses et de consolidation des recettes, compte-tenu notamment de l'effort fiscal somme toute modéré de la collectivité.

En investissement, les restes à réaliser de 2025 seraient, en recettes de 452 987,00 € et en dépenses de 230 240,97 €.

Les opérations proposées pour 2026 sont les suivantes :

Dénomination du projet	Coût/crédits approximatif(s) (€ TTC)
2601 – Voirie 2026	329 000,00
2602 – Bâtiments 2026	60 000,00
2603 – Ecoles 2026	120 000,00
2604 – Terrains 2026	10 000,00
605 – Eclairage public 2026	40 000,00
2606 – Services techniques 2026	131 000,00
2607 – Mairie 2026	218 000,00
2608 – Equipements sportifs et de loisirs 2026	128 000,00
2609 – Espace St Hubert	10 000,00
2510 – Maison de santé	1 142 964,00
2611 – Camping	10 000,00
TOTAL	2 432 344,00

Les principales recettes d'investissement en 2025 ont été les suivantes :

Recette	BP 2025 (€)	Réalisé 2025 (€)	Réalisé 2024 (€)
1068 – Excédent de fonctionnement	312 782,82	312 782,82	0,00
10222 – FCTVA	240 000,00	243 293,63	109 225,47
10226 – Taxe d'aménagement	50 000,00	39 551,75	70 694,46
28 - Dotations aux amortissements	600 000,00	590 095,11	539 433,00
1641 – Emprunts en euros	0,00	0,00	535 000,00
TOTAL	1 202 782,82	1 185 723,31	1 254 352,93

Il est à noter que le besoin de financement sur 2025 ne sera pas très important, environ 168 000 €, du fait de l'attente de subventions d'investissement encore importantes à recouvrer.

Des économies ont été décidées et appliquées en matière de consommation d'énergie : limitation du chauffage, diminution de l'éclairage public, investissements pour diminuer la consommation.

Les consommations sur les 8 premiers mois de 2025 sont à -10% en électricité, -7,7% en gaz, -3,45% en chaleur du réseau bois/gaz.

D'autres économies ont été étudiées : remise en concurrence sur les produits d'entretien, les frais de téléphonie, les contrats de photocopieurs, l'affranchissement, diminution des frais de transport des collégiens de moitié, achat groupé de fioul, diminution de jardinières, remise en concurrence des logiciels de gestion communale, optimisation énergétique, contrat Idex, contrat d'assurance.

Sont à étudier :

- ⇒ Achats de fourniture par des marchés à bon de commande,
- ⇒ Poursuite des investissements d'optimisation énergétique,
- ⇒ Optimisation des bâtiments (ventes) et des coûts de fonctionnement (diminution de périmètre)

Courant de l'année 2025, un travail plus global a été mené afin d'identifier d'autres pistes d'économies pour proposition en commission des finances à programmer en 2026.

Il est à noter qu'en 2024 un emprunt a été entièrement remboursé, libérant des crédits nouveaux pour investir (gain d'environ 12 000 € sur l'échéance annuelle) puis en 2025 (gain d'environ 16 000 €) et en 2026 (gain d'environ 16 000 €). 3 autres emprunts trouvent également leur échéance en 2027, soit un désendettement assez fort dans une laps de temps assez court (moins de 5 ans) bien qu'un emprunt soit envisagé en 2026 notamment pour le projet « maison de santé ».

La capacité de désendettement de la Commune (somme restant à rembourser d'environ 1 426 000,00 € hors crédits relais) est évaluée à une période d'un peu moins de 8 années tenu compte de l'épargne brute 2025 ce qui est considéré comme une situation d'endettement acceptable en hausse par rapport à 2024 (5 années). Cela ne signifie pas que la totalité de la dette sera remboursée d'ici cette durée puisqu'il s'agit d'un ratio de potentiel, qui peut fluctuer.

L'année 2026 sera marquée :

- Par une réhausse du versement du budget forêt vers le budget communal,
- Par le projet de maison de santé qui aura un impact financier conséquent malgré un niveau de financements extérieurs vraisemblablement assez important,
- Par la clôture du budget lotissement,
- Par la nécessaire rationalisation des dépenses et optimisation des recettes,
- Par un contexte financier et budgétaire encore incertain au niveau national et donc local,
- Par le renouvellement de l'équipe municipale à la suite des élections des 15 et 22 mars 2026.

Madame l'adjointe fait mention du tableau des subventions à recouvrer :

Subventions recouvrées en 2025 (et/ou restant à recouvrer en 2026) :

Projet / Budget / Financeurs	Somme attribuée	Somme versée	Commentaire
Vidéoprotection et éclairage public Budget Commune Département – DETR – FIPD – Conseil régional	63 602,30 €	0,00 €	Reste à encaisser 7 585 € DETR et 3 286 € Région Grand Est
Toiture Services techniques Budget Commune Département – DETR – Fonds vert	124 089,53 €	19 917,44 €	Reste conseil départemental 10 134 € et CZE 7 534,20 €
Travaux Ponts CEREMA Conseil Départemental	186 300,00 €	28 709,10 €	A recouvrer DETR 31 898 € département 19500 € et CEREMA 229 817 €
Abri à vélo école perce-neige Plan national vélo	11 000 €	0,00 €	A recouvrer en 2026
Travaux stade Zeller DETR Conseil Départemental Grand Est	393 345,00 €	0,00 €	Versements sollicités à recevoir en 2026 : 144 657 € DETR, 94 624 € Région, 74 546 € Département
Achat de mini PC école perce-neige	3 350,00 €	0,00	Département 3 350,00 €
TOTAL	781 686,83 €	48 626,54 €	Solde : 637 931,20 €

Madame l'adjointe expose la dette municipale qui est d'environ 1 486 000 € emprunt relais compris pour 435 000 € qui seront remboursés au fur et à mesure des nombreuses subventions à percevoir en 2026 (certaines déjà versées début 2026).

N° Emprunt Article capital	Objet de l'emprunt Organisme prêteur	Année déb. Durée	Taux Différé	Capital initial Total Intérêts	Capital restant Intérêts restants	Amortissement Intérêts	Frais Versement
CLF14027 1641	TRAVAUX MAIRIE PLACE CARITEY CAISSE FRANCAISE FINANCTI LOCAL	2000 360	6,01 0	762 245,09 884 736,84	226 360,84 34 411,31	39 981,65 14 917,72	0,00 54 899,40
1001315 1641	TRAVAUX DE VOIRIE AMENAGEMENT 2° TRANCHE CAISSE D'EPARGNE GRAND EST EUROPE	2008 230	4,58 0	114 000,00 60 580,57	16 623,70 803,81	7 758,60 955,20	0,00 8 713,80
8716700 1641	INVESTISSEMENTS DIVERS 2010 CAISSE DEPARAGNE GRAND EST EUROPE	2011 60	2,82 0	192 132,00 44 158,86		15 478,87 273,85	0,00 15 752,72
10278001 1641	INVESTISSEMENTS DIVERS CREDIT MUTUEL STRASBOURG	2012 80	5,15 0	948 000,00 576 379,52	418 706,32 76 648,34	52 930,39 23 277,97	0,00 76 208,36
99804 1641	CAMPING CREDIT MUTUEL STRASBOURG	2012 80	5,15 0	200 000,00 121 498,27	88 334,40 16 170,40	11 166,77 4 910,95	0,00 16 077,72
9029022 1641	CAMPING CAISSE D'EPARGNE GRAND EST EUROPE	2012 60	4,98 0	300 000,00 127 651,86	40 962,21 1 802,97	25 666,39 2 843,73	0,00 28 510,12
63052750 1641	CAMPING CREDIT AGRICOLE ALSACE VOSGES	2012 180	5,16 0	100 000,00 43 848,00	12 331,78 455,62	8 708,20 881,60	0,00 9 589,80
86291083 1641	ACHAT TRACTEUR CREDIT AGRICOLE ALSACE VOSGES	2021 20	0,44 0	80 000,00 942,95	8 000,00 13,02	16 000,00 79,20	0,00 16 079,20
213413G 1641	ACQUISITION ESPACE SAINT HUBERT CAISSE D'EPARGNE GRAND EST	2022 80	0,95 0	400 000,00 39 676,08	325 954,73 25 786,14	18 775,61 3 208,18	0,00 21 983,79
20741202 1641	PLACE DE LA LIBERATION CREDIT MUTUEL REMIREMONT	2022 12	0,47 0	100 000,00 1 375,87		100 000,00 232,10	0,00 100 232,10
20741201 1641	PRET PRIVILEGE PLACE DE LA LIBERATION 20 A CREDIT MUTUEL REMIREMONT	2022 80	0,55 0	350 000,00 30 513,02	288 820,74 20 711,09	16 505,40 2 542,76	0,00 19 048,16
20741101 1641	PRET PRIVILEGE TRAVAUX DIVERS CREDIT MUTUEL REMIREMONT	2025 11	3,62 0	535 000,00 46 308,86	435 000,00 27 557,25	100 000,00 17 137,73	0,00 117 137,73
TOTAL				4 081 377,09 1 977 670,38	1 861 094,90 204 361,16	412 971,86 71 261,64	0,00 484 232,90

Monsieur GEORGES demande combien de temps est nécessaire au paiement des subventions. Il est répondu qu'avec le temps administratif et les délais de paiement cela peut prendre 2 à 3 ans et que les délais ont tendance à s'allonger ce qui engendre des coûts plus importants de prêts relais, dont les taux en cours sont de 3,62%.

Monsieur le Maire déplore en effet que les financeurs prennent parfois un temps important et qu'un prêt relais sera aussi nécessaire pour le projet de maison de santé en attente des financements.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne acte à Monsieur le Maire de la communication des orientations budgétaires 2026 au titre du budget général.

4 – Finances – Détermination de la contribution syndicale au SDIS des Vosges pour 2026.

M. PIERREL s'absente de l'assemblée.

Madame l'adjointe aux finances expose que la commune de Vagney a reçu de la part du SDIS des Vosges la demande de versement de la contribution financière au titre de l'année 2026.

Il est précisé que cette année la hausse de la contribution communale est relativement modeste par rapport aux années antérieures.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal autorise le mandatement de la contribution avant vote du budget pour un montant de 130 363,24 €

5 – Finances – Demande de subvention pour les travaux de création de la maison de santé pluridisciplinaire – Modificatif.

M. PIERREL rejoint l'assemblée.

Suite à la délibération du conseil municipal du 4 décembre 2025, madame l'adjointe aux finances propose au conseil municipal d'adopter une délibération modificative visant à corriger le plan de financement du projet de travaux d'une maison de santé pluridisciplinaire au stade « avant-projet définitif » afin de solliciter des subventions auprès de différents financeurs.

Elle expose que le montant total du projet s'élèverait à environ 1 911 393,00 € HT au stade de l'avant-projet définitif avec pour plan de financement :

	Désignation	Coût estimatif (€ HT)
D E P E N S E S	Etude de faisabilité	8 000,00 €
	Etudes diverses	22 110,00 €
	Maîtrise d'oeuvre	136 488,00 €
	Travaux (hypothèse MSP densifiée) - mobilier non prévu	1 553 795,00 €
	Imprevus de travaux env. 5%	85 000,00 €
	TOTAL COÛT DU PROJET € HT	1 911 393,00 €
R E C E T T E S	Subvention Région Grand Est	300 000,00 €
	Subvention Département	80 000,00 €
	FNADT	240 000,00 €
	FEDER	300 000,00 €
	Aide raccordement chauffe bois Climaxion Région Grand Est	14 850,00 €
	Aide Panneaux photovoltaïques Climaxion Région Grand Est	20 400,00 €
	Aide Panneaux photovoltaïques SDEV	10 200,00 €
Aide ARS volet Immobilier PM'S	320 000,00 €	
	TOTAL SUBVENTIONS	1 285 450,00 €
	TOTAL COUT NET INVESTISSEMENT € HT	625 943,00 €
	Récupération FCTVA	378 253,89 €
	TVA (20% du coût total HT)	352 278,80 €
	TOTAL COUT NET INVESTISSEMENT € TTC	631 967,71 €

Ce plan de financement peut encore évoluer au stade du dossier de consultation des entreprises lorsque les marchés publics seront publiés.

La collectivité s'engage à communiquer aux services instructeurs, sans délai, toute modification de plan de financement, de périmètre, de destination, de calendrier ou de nature des travaux.

La collectivité s'engage également à fournir aux services préfectoraux, dès réception, une copie des décisions relatives à l'ensemble des aides publiques obtenues.

Le maître d'ouvrage s'engage enfin sur le plan de financement de l'opération tel qu'annoncé ci-dessus sous réserve de modification dans la suite des études à venir.

Monsieur le Maire précise que le FNADT est décidé au niveau de la Préfecture de Région et pourvoit à la place de la DETR décidée par le Préfet de Département. La région intervient sur le programme santé mais aussi sur des programmes énergétiques : photovoltaïque et raccordement au réseau de chaleur.

Cette délibération permet la mise à jour du plan de financement pour les différents partenaires du projet.

Monsieur PIQUEE précise que le reste à charge de la collectivité serait d'environ 27,55% au maximum soit un très bon taux de subventions dans cette hypothèse.

Monsieur JOMARD fait toutefois remarquer que les subventions génèrent de la dette publique au niveau de l'Etat.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, (Monsieur VINCENT Ludovic ne prenant pas part au vote).

Adopte la proposition qui précède et s'engage à financer l'opération.

6 – Intercommunalité – Modification statutaire de la commission syndicale de gestion des Biens Indivis de VAGNEY, LE SYNDICAT, GERBAMONT, SAPOIS, BASSE-SUR-LE-RUPT.

Madame l'adjointe au Maire expose la proposition de modification statutaire faite lors des réunions de commission syndicale du 09 juillet 2025 puis du 05 novembre 2025 tendant à l'ajout de suppléants pour obtenir plus facilement le quorum lors des séances.

Elle ajoute que la Préfecture a répondu que la modification du nombre de sièges ou leur répartition au sein d'un comité syndical est prévue par l'article L. 5212-7-1 du code général des collectivités territoriales et que la commission syndicale a délibéré en ce sens puis a notifié aux communes membres la délibération en question pour voter, dans un délai de 3 mois à compter de la réception, un avis sur cette modification.

A défaut de délibération, sous le délai précité, l'avis est réputé favorable.

Elle propose donc au conseil municipal de délibérer pour rendre un avis favorable afin de modifier la composition de la commission syndicale visant à l'ajout de deux suppléants aux deux membres élus par leur conseil municipal ainsi qu'il suit :

Commune	Nombre de membres titulaires	Nombre de membres suppléants
Commune de Basse-sur-le-Rupt	2	2
Commune de Gerbamont	2	2
Commune de Sapois	2	2
Commune de Le Syndicat	2	2
Commune de VAGNEY	2	2

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal,

Vu la délibération de la commission syndicale en date du 5 novembre 2025,

Considérant l'intérêt que présente la modification statutaire proposée pour améliorer la bonne tenue des réunions et le respect du quorum,

Approuve cette modification statutaire,

Dit que le présent avis favorable sera adressé à la Préfecture des Vosges ainsi qu'à la commission syndicale de gestion des biens indivis dans les conditions fixées par l'article L. 5212-7-1 du code général des collectivités territoriales,

Ajoute qu'en cas de validation de la modification statutaire, demande sera faite auprès de la Préfecture des Vosges pour procéder à la rédaction de l'arrêté préfectoral l'entérinant.

7 – Personnel – Création d'un poste d'adjoint technique territorial principal pour remplacement d'un agent municipal

Madame l'adjointe au personnel rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L.313.1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu le tableau des effectifs,

Madame l'adjointe au personnel propose à l'assemblée délibérante, de créer un emploi permanent d'adjoint technique territorial principal à temps complet à compter du 1^{er} avril 2026, rattaché à l'équipe voirie.

La création de ce poste permet d'anticiper le départ en retraite progressive à 50% de l'agent encadrant l'équipe voirie à compter du 1^{er} avril 2026, avant un départ définitif fin 2026.

Madame l'adjointe au personnel demande à l'assemblée de l'autoriser à recruter un agent contractuel, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire conformément aux conditions fixées à l'article L332-14 du Code Général de la Fonction Publique.

En cas de recours à un agent contractuel en application des dispositions ci-dessus énoncées, celui-ci exercera les fonctions d'encadrant d'équipe.

Son niveau de recrutement et de rémunération seront définis comme suit :

- diplôme de niveau souhaité : IV (Baccalauréat)
- rémunération : entre l'échelon 5 et l'échelon 10 de la grille indiciaire de rémunération du grade d'adjoint technique principal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- la création d'un emploi permanent d'adjoint technique territorial principal relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet 35h/35h, rattaché à l'équipe voirie, à compter du 1^{er} avril 2026

- d'autoriser le recrutement sur l'emploi permanent d'adjoint technique territorial principal à temps complet 35h/35h d'un agent contractuel pour une durée d'un an à compter du 1^{er} avril 2026, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire sur le fondement de l'article

L332-14 du CGFP. Niveau de recrutement souhaite : IV ; rémunération : entre l'échelon 5 et l'échelon 10 de la grille d'adjoint technique principal.

Et de modifier en ce sens le tableau des effectifs de la collectivité.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

8 – Questions et informations diverses

-**Travaux** : Monsieur l'adjoint aux travaux informe du démarrage des travaux des grillages des tennis. Il ajoute que le permis de construire de la piscine a été déposé en Mairie et que celui de la future maison de santé devrait pouvoir être déposé fin février ou début mars.

-**Agenda** : Monsieur l'adjoint aux animations évoque les évènements à venir sur la commune :

- Inauguration de la fête foraine le 28 février à 14h,
- Tournoi grand est de boxe organisé par la savate voinraude le 7 mars
- Tournoi grand est d'échecs organisé le 8 mars,
- Carnaval des zamis de l'école le 8 mars,
- Elections municipales le 15 mars
- Bal du foot le 28 mars
- Bourse d'échange rétro-loisirs le week-end de Pâques.

Il ajoute que deux gros évènements sont à venir à l'été sur notre commune avec un impact important sur le centre-ville : la color run le 14 juin et l'épreuve de championnat de France d'enduro les 11 et 12 juillet.

-Monsieur LANGLOIS informe de la cotisation annuelle de la Commune au SIVUIS qui serait d'environ 11800 € en baisse d'environ 1000 € par rapport à l'année dernière.

-Monsieur le Maire fait circuler le tableau des bureaux de vote pour les élections municipales.

-Monsieur le Maire informe qu'il s'agit du dernier conseil municipal de la mandature et remercie l'ensemble des élus pour leur présence, leur participation pendant ces 6 années d'engagement et leur soutien aux projets portés par l'équipe municipale bien menés et aboutis. Il souhaite exprimer une pensée pour Charlotte BROGGI qui nous a quitté prématurément en cours de mandat.

Les sujets étant épuisés, Monsieur le Maire lève la séance à 21H05.

Madame Emmanuelle AUBERT
Secrétaire de séance



Didier HOUOT
Maire,

